



**1 68 06 54 580 274 86 - Monsieur MORELLI LAURENT CLAUDE**

Votre déclaration est maintenant enregistrée et en cours de traitement par votre organisme.  
Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.  
Vous avez la possibilité d'effectuer des déclarations rectificatives.

Numéro d'accusé de réception	<b>D012037599</b>
Millésime de la déclaration	<b>2019</b>
Numéro de sécurité sociale	<b>1 68 06 54 580 274 86</b>
Nom et Prénom du déclaré	<b>Monsieur MORELLI LAURENT CLAUDE</b>
Date et heure de la déclaration	<b>le 03/08/2020 à 00h21</b>
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	<b>MORELLI LAURENT</b>
SIRET de la personne ayant effectué la déclaration	<b>478 387 970 00062</b>



**ENREGISTRER SOUS** 

## Déclaration Sociale des Indépendants - DSI

(Art. L114-12, L131-6, L136-3 du code de la Sécurité Sociale)

**Année 2019**

**Date d'envoi : 03/08/2020 à 00h21**



n° 15893\*03

### Cette déclaration concerne :

Monsieur MORELLI LAURENT CLAUDE  
EIRL  
18 R HAUTE DE L'EGLISE  
21350 VITTEAUX

Numéro de sécurité sociale : 1 68 06 54 580 274 86

### Votre URSSAF :

**URSSAF Bourgogne**  
Siège social  
8 boulevard Clémenceau  
21037 Dijon Cedex 9  
Tél :  
Mel :

### Entreprise individuelle et gérant/associé de société soumise à l'impôt sur le revenu (IR)

Montant de votre déficit (XB)

513 euros

Rémunération des gérants/associés de société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS), EIRL soumis à l'IS et agents généraux d'assurance ou mandataire non salarié des assurances ayant opté pour le régime des salaires

Montant des rémunérations (XG)	0 euros
Dividendes (XH)	0 euros
<b>Montant des cotisations sociales obligatoires et facultatives</b>	
Montant des cotisations obligatoires (XI)	1169 euros
Montant des cotisations sociales facultatives (XJ)	0 euros
<b>Êtes-vous disposé à ne pas recevoir de courrier papier d'information sur l'ouverture de la campagne déclarative en 2021 ? OUI</b>	

## Evaluation du montant de vos cotisations et contributions sociales pour l'année 2019

Vous venez d'effectuer la déclaration de vos revenus de l'année 2019, le 03/08/2020 à 00:21 sur le site net-entreprises.

La base de calcul de vos cotisations sociales, déterminée en fonction de ces éléments déclarés, est de : 0 €.

La base de calcul de vos contributions sociales (CSG-CRDS), déterminée en ajoutant le montant de vos cotisations déclarées, est de : 1169 €.

Vos cotisations et contributions sociales définitives de l'année 2019 sont évaluées comme suit :

Cotisations	Montant
Maladie 1	0 €
Maladie 2	138 €
Allocations familiales	0 €
Retraite de base (taux 1)	827 €
Retraite complémentaire (taux 1)	0 €
Invalité-décès	61 €
CSG-CRDS	113 €
<b>Total</b>	<b>1139 €</b>

Il s'agit d'un montant global de cotisations, calculé sur vos revenus professionnels de l'année 2019. Il ne tient pas compte des cotisations provisionnelles qui ont déjà été émises et payées en 2019.

**Important** : la présente évaluation ne tient pas compte de certains éléments vous concernant, non connus par net-entreprises au moment du présent calcul. Cela pourrait entraîner un calcul sensiblement différent de vos cotisations, en particulier :

- Les exonérations (ACRE etc ...) dont vous bénéficiez éventuellement en 2019  
**A noter également que cette évaluation n'est pas valable si votre activité est exercée dans les DOM (les modalités de calcul sont particulières et des exonérations spécifiques existent).**
- Votre date de début d'activité, si elle a eu lieu en 2019 : il n'est réalisé ni annualisation de votre revenu, ni proratisation de vos cotisations en cas d'exercice sur une année incomplète
- La cotisation relative à la formation professionnelle (CFP) n'est pas calculée

( RETOUR AU TABLEAU DE BORD )

DECONNEXION ►